



retractation acheteur voiture d'occasion entre particulier

Par **linkx**, le **21/11/2011** à **09:04**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car je vends une voiture d'occasion.

Samedi, un acheteur passe la voir, est intéressé, l'essaie et la réserve en laissant un chèque pour que je lui garde. Je lui fait un papier comme quoi il a bien laissé un chèque de x-euros pour l'achat d e la voiture d'un valeur de tant d'euros.

Il me recontacte le lendemain pour m'informer qu'il en a trouvé une moins cher et qu'il ne souhaite plus acheter la mienne.

Que puis je faire ? suis je en droit d'encaisser quand même son chèque malgré sa rétractation ?

Merci pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **21/11/2011** à **09:59**

Bonjour,

Il n'y a pas de droit de rétractation "légal" pour ce genre de transaction.

L'acheteur étant d'accord pour acheter, un acompte ayant été versé, la vente doit aller à son terme.

Vous avez, bien entendu, la possibilité de renoncer à vos droits et d'accepter la rétractation de l'acheteur. Mais dans ce cas, vous avez aussi le droit de conserver l'acompte (ou les arrhes).